



Circulaire de rentrée

2017/2018

Vos interlocuteurs tout au long de l'année

Chef d'établissement :	Sandrine WIDEMANN	s.widemann@mongre.org
Chef d'établissement de l'école :	Franck TOURNIER	f.tournier@mongre.org
Assistante de direction :	Marie Jo DULAC	assomption@mongre.org
Assistante de direction école :	Monique BERTHAUD	m.berthaud@mongre.org
Adjointe du collège :	Marion LAVALLEE	m.lavallee@mongre.org
Responsable 6 ^{ème} :	Gilles BARATIN	g.baratin@mongre.org
Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème} :	François BOUTRY	f.boutry@mongre.org
Responsable 3 ^{ème} :	Laurent VIAL	l.vial@mongre.org
Responsable 2de/ULIS Lycée :	Pierre-Etienne CHIROUZE	pe.chirouze@mongre.org
Responsable 1 ^{ère} /Tle :	Françoise ANGELOT	f.angelot@mongre.org
Adjointe en pastorale scolaire :	Joséphine PILOD	j.pilod@mongre.org
Conseiller Principal d'Education :	Bernard MELINAND	b.melinand@mongre.org
Conseillère Principale d'Education adjointe 4/3 :	Karine VOLAGE	k.volage@mongre.org
Responsable administratif, financier et technique :	Vincent CLAIRE	v.claire@mongre.org
Conseillère d'orientation :	Gaëlle DUCROT	g.ducrot@mongre.org
Animation – Communication :	Caroline AUBOURG	c.aubourg@mongre.org
Accueil santé :	Chantal TRONCY / Martine VIGIER	
Secrétariat Accueil :	Dominique AMBROSET	

Interlocuteurs :

Demande de bourses – inscriptions maternelle - primaire :	Monique BERTHAUD
Inscriptions collège et lycée :	Dominique AMBROSET
Facturation familles :	MJ DULAC – F SEGRETAIN
Photos – Livres :	Franck SEGRETAIN

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Horaires	Lu-Ma-Je-Ve 8h15-11h30 et 13h30-16h30	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20
Rentrée scolaire	⇒ CE2-CMI et CM2 : 04/09/17 à 9h30 ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre A à L inclus)-MS -GS-CP et CE1 : 04/09/17 à 10h ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre M à Z inclus) 05/09/17	⇒ 6° : 04/09/17 de 8h à 12h ⇒ 5° : 05/09/17 de 8h30 à 12h ⇒ 4° : 05/09/17 de 9h à 12h ⇒ 3° : 04/09/17 de 8h30 à 12h <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>	⇒ 2 ^{nde} : 04/09/17 de 13h30 à 16h ⇒ 1 ^{ère} : 05/09/17 de 13h à 15h30 ⇒ terminale : 05/09/17 de 14h à 15h30 <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>
Début des cours	Lundi 4 septembre sauf pour une partie des PS	Mercredi 6 septembre 2017 selon l'emploi du temps	Mercredi 6 septembre 2017 selon l'emploi du temps
Journée d'intégration		21 et 22 septembre 2017 pour les 6°	18 septembre 2017 pour les secondes
Rencontres générales parents-enseignants	⇒ PS-MS et GS : 07/09/17 à 19h ⇒ CP-CE1-CE2 : 05/09/17 à 19h ⇒ CMI-CM2 : 04/09/17 à 19h (Self lycée)	⇒ 6° : 04/09/17 à 18h30 ⇒ 5° : 05/09/17 à 18h30 ⇒ 4° : 07/09/17 à 18h30 ⇒ 3° : 11/09/17 à 18h30 (Grande Chapelle)	⇒ 2 ^{nde} : 12/09/17 à 18h30 ⇒ 1 ^{ère} : 14/09/17 à 18h30 ⇒ terminale : 14/09/17 à 18h30 (Grande Chapelle)
Rencontres individuelles parents professeurs		⇒ 6° : 21/12/17 ⇒ 5° : 11/01/18 ⇒ 4° : 15/01/18 ⇒ 3° : 18/12/17	⇒ 2 ^{nde} : 19/12/17 ⇒ 1 ^{ère} et terminale : 16/01/18
Etude du soir/Garderie	Jusqu'à 18h dès le 4 sept		

⊗ **Les rencontres générales** : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.

⊗ **Les rencontres individuelles** : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par le biais du carnet de correspondance, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

Calendrier

⇒ Vacances de la Toussaint : du **vendredi 20 octobre 2017** au soir au **lundi 6 novembre 2017** au matin.

⇒ Vacances de Noël : du **vendredi 22 décembre 2017** au soir au **lundi 8 janvier 2018** au matin.

⇒ Vacances d'hiver : du **vendredi 9 février 2018** au soir au **lundi 26 février 2018** au matin.

⇒ Vacances de printemps : du **vendredi 6 avril 2018** au soir au **lundi 23 avril 2018** au matin.

Découpage de l'année au collège et au lycée

		6 ^{ème} /5 ^{ème} /1 ^{ère}	4 ^{ème} /3 ^{ème} /2 ^{de}	Terminales
Trimestre 1	Arrêt des notes	29/11/2017	22/11/2017	22/11/2017
	Conseils de classe	Du 4 au 8/12/2017	Du 27/11 au 1/12/2017	Du 27/11 au 1/12/2017
Trimestre 2	Arrêt des notes	14/03/2018	07/03/2018	En fonction des dates de constitution des dossiers APB
	Conseils de classe	Du 19 au 23/03/2017	Du 12 au 16/03/2018	?
Trimestre 3	Arrêt des notes et conseils de classe	A déterminer en	fonction des dates	des examens

Quelques dates à retenir...

- ⇒ Photos administratives : les 4 et 5 septembre 2017 (MS et PS le 5 septembre 2017)
- ⇒ Pour toute **nouvelle inscription** pour la rentrée de septembre 2018, prendre **contact impérativement dès le 18/09/2017** auprès du secrétariat au 04.74.65.24.13 à partir de 8h.
- ⇒ Journée du patrimoine **samedi 16 septembre 2017** de 14h à 17h.
- ⇒ Messe de rentrée pour tous (élèves, parents, professeurs...) **08/09/2017** à 18h.
- ⇒ Remise des diplômes du Baccalauréat : **vendredi 17 novembre 2017** à 18h00
- ⇒ Remise des diplômes du Brevet : **vendredi 24 novembre 2017** à 16h30
- ⇒ Portes ouvertes le **samedi 10 mars 2018**.
- ⇒ Exercice évacuation le **vendredi 29 septembre 2017**.
- ⇒ Deux exercices de confinement à définir dans l'année.

COMMANDES DE LIVRES ET DE CARTON DE FOURNITURES passées à l'APEL

PRIMAIRE ET COLLEGE :

Ø les livres du primaire : sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.

Ø Les livres du collège :

- les jeux complets de livres sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.
- le 2ème Jeu de livres Apel des 6èmes et 5èmes, pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et reste en classe (il est déjà couvert).

Ø les cartons de fournitures commandés en juin à l'APEL sont à retirer chez BUREAU VALLEE-ZAC de la Sauvagère - 1525 route de Frans à Villefranche, du **1^{er} août 2017 au 2 septembre 2017** aux heures d'ouverture du magasin (9h - 12h30 puis 14h - 19h).

Bien vous munir d'une pièce d'identité.

LYCEE : les manuels seront remis **automatiquement** à tout élève muni de sa carte Pass Région et d'un chèque de caution de 200 € au nom de l'APEL **exclusivement aux dates et horaires indiqués ci-dessous** :

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017	8h30 à 12 h00	Classes de Secondes uniquement
	13h30 à 17h30	Classes de Terminales uniquement
MARDI 5 SEPTEMBRE 2017	08h30 à 12H00	Classes de Premières uniquement

Attention : il n'y aura pas de distribution possible en dehors des créneaux indiqués par niveau, ni aux élèves n'ayant pas leur carte Pass Région (en son absence, un chèque de 100 euros sera exigé) et le chèque de caution !

ADHESION APEL : la cotisation 2017-2018 de 24 euros est réglée avec les frais de scolarité – il suffit de cocher la case 'cotisation APEL' du document *contrat de scolarisation 2017/2018*. Elle est **obligatoire** pour bénéficier des services ci-dessus et autres services APEL.

(Les parents pouvant bénéficier d'une cotisation réduite doivent cocher la case cotisation APEL du contrat de scolarisation et fournir à l'APEL le justificatif de l'établissement ayant encaissé la cotisation APEL plein tarif. Ils recevront par chèque le remboursement du trop-perçu par l'APEL de Mongré).

Tarifs

⇒ Contributions des familles pour l'année scolaire 2017/2018:

Ecole	Maternelle	960 € par an
	Primaire	916 € par an
	Etude du soir (16h30/17h30)	2,87 €/étude
	Garderie (17h30/18h précises)	1,44 €/garderie
Collège		938 € par an
Lycée		1 008 € par an

⊗ Remises exceptionnelles :

Des remises pourront être accordées entre 20 % et 40 % maximum après études des dossiers, les conditions à remplir sont les suivantes :

- Remettre un avis de **non-imposition 2017** spécifiant « impôt sur les revenus soumis au barème (14) = 0 », **au plus tard le 31/10/17**
- Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une bourse, ***vous devez obligatoirement*** avoir effectué une demande de bourse (attention : dépôt des dossiers au plus tard pour le collège : octobre 2017; pour le lycée courant janvier 2018)

En tout état de cause, cette réduction ajoutée au versement des bourses ne pourra dépasser 40 % des frais de scolarité.

Les remises « famille nombreuse » (voir contrat de scolarisation) ne sont pas cumulables avec les remises exceptionnelles.

Des remises peuvent être consenties aux personnels de l'enseignement catholique, renseignements auprès de Mme DULAC.

⇒ **Frais de restauration 2017/18, le prix du repas est fixé à :**

- 6,34€ pour les élèves de maternelle et primaire
- 6,73 € pour les élèves de collège et lycée
- 1,29 € pour le petit déjeuner.

Le Conseil Général poursuit pour l'année scolaire 2017-2018, une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (document à transmettre à la rentrée) :

- QF > 800 € pas d'aide
- 401 < QF < 800 € 1,20 € par repas
- QF ≤ 400 € 2,50 € par repas

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par le Conseil Général que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

Sécurité

⇒ **Abords de l'établissement** : Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de **respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement**. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

⇒ **Accès dans l'enceinte de l'établissement** : En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

- pour l'école primaire et maternelle : à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants.
- pour les élèves du collège et du lycée : à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants).
- pour les parents de collège et de lycée : en déclarant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

Voir charte spécifique aux accès ci-jointe.

⇒ **Prévention – Exercices de sécurité** : Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents.

Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

Confinement : avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

Confinement : avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

⇒ **Elèves pompiers** : 2 élèves par classe, à partir du cours moyen, reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

Règles de vie en société

Une tenue vestimentaire et corporelle simple, décente, discrète et adaptée est exigée et laissée à l'appréciation de tout adulte dans l'établissement; pas de sous-vêtements apparents. **Tatouages et piercings sont interdits.**

Tout élève se doit de ne pas porter de couvre-chefs dans l'enceinte de l'établissement.

En vertu du décret 2006-1386 du 15 nov 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est donc interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement. Cette interdiction concerne tant les espaces couverts que non couverts, et s'applique aux élèves comme aux adultes

Vols

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. Les élèves du collège, ½ pensionnaires en priorité, peuvent bénéficier de casiers fermés, **financés en totalité par l'APEL de Mongré**, afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol (*les demandes de casiers doivent être faites à l'accueil à la rentrée*).

Accueil santé

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du Paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, l'accueil santé et l'enfant doivent être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

- . pour les petites urgences (entorse, mal de ventre, pose de points...) par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer ou ne peuvent pas être joints en temps utile.
- . pour les urgences importantes (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...) par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin.

En cas de pathologie chronique du type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé pour le collège et le lycée et de Mme Monique BERTHAUD pour l'école, un formulaire appelé **Protocole d'Accueil Individualisé**.

Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé » pour le collège et le lycée et auprès de Mme BERTHAUD pour l'école.

Pastorale

La Pastorale est ouverte à tous et veut proposer à chacun selon son désir un chemin : de formation humaine, de réflexion, de rencontre des religions, de découverte et d'approfondissement de la foi chrétienne.

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la proposition est la suivante selon les niveaux, sur le temps scolaire :

Ecole

- Maternelle : éveil à la foi, 30min à 1h/semaine et les temps forts de l'année
- CP et CE1 : culture chrétienne, 1h/semaine
- CE2-CM1-CM2 : catéchèse, 1h/semaine – 5 temps forts de culture religieuse dans l'année

Collège

- 6^e : culture religieuse pour tous 1h/15 jours ; catéchèse ou formation humaine selon le choix des parents 1h/15 jours
- 5^e : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents
- 4^e et 3^e : aumônerie 1h/15j selon le choix des jeunes

Lycée

- 2nde, pour tous : un temps fort sur l'engagement en début d'année ; 1h/15 jours de formation humaine
- 1^{ère} et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l'année pour amorcer une réflexion éthique et critique sur notre vie et notre monde

Enfin, en dehors du temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première communion à partir du CMI, confirmation à partir de la seconde, réconciliation au cours de l'année. Les jeunes de 5^e qui le souhaitent font leur profession de foi.

La messe est célébrée régulièrement le jeudi sur le temps du midi et nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l'année marquant les temps forts de l'année liturgique ou de la vie de l'établissement.

D'autres propositions peuvent bien sûr être faites selon les désirs des jeunes : nous vous attendons !

Etudes du soir et Aide au travail

En collège, des études du soir encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel, de 16h40 à 18h. Il s'agit d'un temps de travail, et en aucun cas d'une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.

En école, des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d'une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis à l'accueil santé.

Inaptitude occasionnelle : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision.

L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d'hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

Les élèves du CMI à la terminale iront retirer ce maillot chez Intersport (1309 route de Frans à Villefranche -La Sauvagère) dès le 1^{er} août aux horaires d'ouverture du magasin, il sera facturé 10 €.

Concernant la natation, le bonnet de bain est obligatoire.

Suivi de la scolarité

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée, lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs ...) sera sanctionnée. Les Parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.

SITE ECOLE DIRECTE : un identifiant et mot de passe provisoire vous seront transmis à la rentrée. Cet accès vous permettra d'accéder à toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...)

ABSENCE :

Pour raison de santé : Les Parents informent l'établissement dès la première heure, par téléphone, et, au retour de l'élève, justifie OBLIGATOIREMENT l'absence par le document prévu au carnet de correspondance (coupon détachable).

Exceptionnelle : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance.

L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS : l'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.

En cas d'absence d'un professeur

⇒ **Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours** : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

⇒ **Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours** : la Loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} en cas d'absence imprévue d'un professeur.

Constitution des classes

Les classes sont constituées par les responsables de niveau qui ont le souci des différentes options, de l'équilibre garçon/fille, des indications données par les C.P.E. ... En 6^{ème}, nous essayons de respecter les vœux des enfants afin qu'ils connaissent au moins un ou deux camarades dès le début de l'année. Dans les autres niveaux, il n'est pas possible de tenir compte des vœux des familles ou des élèves.



Ecole – Collège – Lycée Notre-Dame de Mongre

276 avenue Saint Exupéry – BP 30416

69652 VILLEFRANCHE s/S Cedex

☎ 04 74 65 24 13 – assomption@mongre.org – www.mongre.org